



## Charte d'accueil des étudiants hospitaliers de second cycle dans les établissements publics de santé

La mission dévolue aux établissements publics, Centres hospitaliers universitaires et Centres hospitaliers, d'accueil et d'accompagnement des étudiants lors de leurs stages, contribue pleinement au processus de formation médicale. Il s'agit d'une responsabilité qui oblige autant qu'une opportunité de transmettre, au-delà de compétences purement médicales, les valeurs portées par l'hôpital public.

Cette charte est proposée pour être portée dans chaque établissement, qui s'organise comme il le souhaite dans une démarche d'amélioration des conditions d'accueil et de formation des étudiants hospitaliers.

Signée par le chef d'établissement, par le président de la CME et le directeur de l'UFR, elle acte la dynamique dans laquelle l'hôpital s'engage, en lien avec les doyens des Facultés de médecine et l'ANEMF, à mettre en place une politique d'accueil des étudiants hospitaliers. Les responsables pédagogiques, parties prenantes dans sa mise en œuvre, sont également signataires de la charte lors de leur demande d'agrément.

La charte s'inscrit dans une logique de droits et de devoirs et est structurée autour de cinq thématiques complémentaires : l'accueil, l'encadrement, les conditions de stage, la bonne information des patients et l'évaluation.

### ACCUEIL SUR LE LIEU DE STAGE

- 1. Un accueil des étudiants hospitaliers est organisé par la direction, la CME et par le responsable pédagogique identifié par l'Université.**

L'accueil pratique est fait par la direction des affaires médicales au niveau de l'établissement. Un circuit de remise des équipements (bips, blouse, badge, code d'accès informatique, clés ou autres modalités d'accès aux bâtiments) est organisé. Si possible, cette remise a lieu le premier jour du stage.

Un accueil pédagogique est organisé par le responsable pédagogique identifié par l'Université dans le service, qui expose l'activité, l'organisation et l'organigramme du service, les principales coordonnées, les missions attendues des étudiants, les modalités d'évaluation et les horaires de stage. L'ensemble de ces informations sont recueillies dans un carnet de stage.

Afin que les étudiants hospitaliers puissent réaliser leur stage de manière la plus éclairée possible, une synthèse opérationnelle leur est remise en début de stage présentant :

- Le projet d'établissement et notamment le projet médical ;
- le règlement intérieur de l'établissement, du système d'information ;
- les modalités de restauration et de vie au sein de l'établissement ;
- la gouvernance de l'établissement, la CME, ses sous-commissions, ainsi que les modalités de représentation des étudiants hospitaliers en CME et le cas échéant les coordonnées du représentant des étudiants hospitaliers en CME ;
- l'organigramme de la Direction, et notamment les coordonnées du bureau des affaires médicales.

## ENCADREMENT DU STAGE

### 2. L'encadrement des stagiaires est formalisé.

Le responsable pédagogique est identifié et connu. Un praticien senior est systématiquement présent pour superviser l'étudiant hospitalier.

Le carnet de stage remis lors de l'accueil de l'étudiant présente les objectifs pédagogiques ainsi que les compétences inscrites dans le programme DFASM à acquérir sur le terrain de stage.

### 3. Les étudiants ont un droit et un devoir à la formation.

Les étudiants hospitaliers sont, dans le cadre de leur formation, associés à la prise en charge des patients.

La mise en œuvre des modalités et des objectifs de formation présentés dans le carnet de stage ainsi que le projet pédagogique sont respectés.

Le calendrier des stages est affiché dans le service, ou du moins communiqué à l'équipe médicale et paramédicale.

Le temps de stage est organisé et respecté.

### 4. En fonction des spécificités des lieux de stage, une information relative à la sécurité des gestes et pratiques et aux éventuels risques juridiques est délivrée à l'étudiant dans le service.

Au regard des spécificités de certains services (types de prise en charge, ...), une information claire et appropriée est délivrée afin de permettre aux étudiants hospitaliers de mieux comprendre leur environnement et le cas échéant de se protéger.

### 5. Les étudiants hospitaliers respectent le règlement intérieur de l'hôpital dans lequel ils sont affectés ainsi que le code de déontologie.

## CONDITIONS MATERIELLES DE STAGE

### 6. Des moyens matériels sont mis à disposition des étudiants hospitaliers au sein des services où ils sont affectés pour réaliser leur stage et leurs gardes dans de bonnes conditions.

Pendant les gardes, une chambre et un repas sont mis à disposition.

L'indemnisation des étudiants hospitaliers, notamment des gardes, est versée conformément aux textes.

### 7. Le repos de sécurité, tel que défini dans la loi, est respecté.

## INFORMATION DES PATIENTS ET DES ÉTUDIANTS HOSPITALIERS

8. Les centres hospitaliers accueillant des étudiants garantissent aux membres médicaux et non-médicaux de l'équipe hospitalière d'accueil, et aux patients, une juste information concernant la présence et la place des étudiants.

## EVALUATION

9. Une présentation de l'évaluation pédagogique des stages est réalisée annuellement en CME par les représentants des étudiants et les enseignants en charge de la pédagogie à la faculté.

L'évaluation pédagogique des stages fait l'objet d'un échange et d'une analyse partagée en vue d'une présentation formelle en CME par les étudiants et les enseignants.

10. Enfin, la mise en œuvre de la charte est régulièrement évaluée au niveau de chaque établissement et faculté, et suivie au niveau national par le biais du « baromètre des enjeux RH » de la FHF.

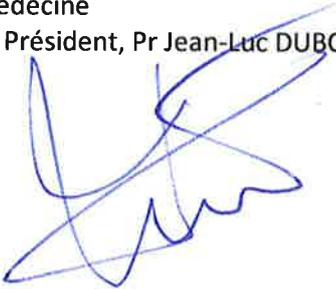
La Fédération Hospitalière de France  
Le Président, Frédéric VALLETOUX



L'Association Nationale des Etudiants en Médecine de  
France  
Le Président, Antoine OUDIN



La Conférence Nationale des Doyens des Facultés de  
Médecine  
Le Président, Pr Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



La Conférence Nationale des Présidents de CME de CHU  
Le Président, Dr Michel CLAUDON



La Conférence Nationale des Présidents de CME de CH  
Le Président, Dr Thierry GODEAU



La Conférence Nationale des Présidents de CME de CHS  
Le Président, Dr Christian MÜLLER



La Conférence Nationale des Directeurs Généraux de  
CHU  
Le Président, Jean-Pierre DEWITTE



La Conférence Nationale Directeurs de CH  
La Présidente, Zaynab RIET

